



17 août 2015

M. Stephen Harper, C.P., député
Chef du Parti conservateur du Canada

M. Thomas Mulcair, C.P., député
Chef du Nouveau Parti démocratique du Canada

M. Justin Trudeau, député
Chef du Parti libéral du Canada

M. Gilles Duceppe
Chef du Bloc Québécois

Mme Elizabeth May
Chef du Parti vert du Canada

Objet : Position de votre parti sur des questions clés liées au VIH et aux droits de la personne

Madame, Messieurs,

Le Réseau juridique canadien VIH/sida fait valoir les droits humains des personnes vivant avec le VIH/sida et vulnérables à l'épidémie, au Canada et dans le monde, à l'aide de recherches et d'analyses, de plaidoyer, d'actions en contentieux, d'éducation du public et de mobilisation communautaire. Notre vaste bibliothèque de ressources est facilement accessible à tous (www.aidslaw.ca). Nous espérons qu'elle vous sera utile ainsi qu'à vos collègues. En tant qu'organisme non partisan, nous représentons un vaste éventail d'organismes membres et d'individus, à travers le Canada, qui sont préoccupés par le VIH et par des enjeux connexes de droits humains – notamment des personnes vivant avec le VIH, des membres de diverses communautés particulièrement affectées par le VIH, des organismes de lutte contre le sida de première ligne, d'autres organismes de services communautaires, des cliniciens, des chercheurs, des avocats, des étudiants, et plus encore.

Puisque les Canadien-nes iront bientôt aux urnes, nous vous écrivons aujourd'hui pour solliciter vos réponses directes à six questions clés liées au VIH et aux droits de la personne. **Nous vous serions reconnaissants de nous retourner la réponse de votre parti au plus tard le vendredi 11 septembre.**

Question 1 : Financer entièrement une stratégie renouvelée sur le VIH et le sida

Le Canada a besoin d'une stratégie fédérale sur le VIH et le sida adéquatement financée, attribuant des fonds à des services et programmes de première ligne en matière de prévention, de soins, de traitements et de soutien pour les personnes vivant avec le VIH ainsi que leurs familles et communautés. En 2003, tous les partis représentés en Chambre avaient recommandé à l'unanimité que soit doublé le financement de la stratégie fédérale sur le VIH, à 85 millions \$ par année; en 2004, le gouvernement fédéral s'est engagé à atteindre cette cible en augmentant graduellement le financement jusqu'à 84,4 millions \$ en 2008-2009. Toutefois, en 2007, le financement a été coupé; il stagne depuis ce temps à 72,6 millions \$ par année. Par conséquent, au cours des huit dernières années, plus de 100 millions \$ promis à la réponse au VIH, à l'issue d'un consensus entre tous les partis, n'ont simplement jamais été versés. Entre-temps, selon les plus récentes estimations de l'Agence de la santé publique du Canada, quelque 3 000 cas d'infection par le VIH continuent d'être déclarés chaque année.

Des décennies de recherche et d'expérience ont démontré ce qui fonctionne, dans la réponse au VIH. Cela inclut l'expansion de l'accès aux traitements antirétroviraux et des programmes de prévention fondés sur des données probantes, de même que la protection et la promotion des droits humains des personnes vivant avec le VIH et des communautés particulièrement affectées, afin que ces programmes et services soient accessibles et efficaces. D'autres pays ont adopté de nouvelles stratégies et ont investi des fonds dans l'objectif mondial de mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique d'ici à 2030. Or la stratégie canadienne sur le VIH date d'il y a dix ans, n'est pas éclairée par les plus récentes percées scientifiques et n'a jamais été financée adéquatement.

Votre parti s'engagera-t-il à collaborer avec des organismes chefs de file du domaine du VIH, au Canada, à envisager une nouvelle stratégie entièrement financée afin de mettre fin au VIH et au sida dans notre pays et à l'échelle mondiale?

Question 2 : Sauver des vies grâce à des services de consommation supervisée

Les services de consommation supervisée (SCS), parfois appelés « lieux d'injection supervisée » ou « salles de consommation de drogue », sont des services de santé offrant un lieu sécuritaire et hygiénique où les usagers peuvent consommer des drogues qu'ils se sont préalablement procurées, sous la supervision d'un personnel formé. Ils réduisent divers risques pour la santé et la vie, notamment le VIH, l'hépatite C et la surdose mortelle. Ils font partie d'une approche plus générale de réduction des méfaits qui favorise la sécurité et la santé des individus et des communautés plutôt qu'une attitude punitive à l'égard de la consommation problématique de drogues.

Or les personnes qui consomment des drogues ou les employés de tels services de santé s'exposent à des poursuites criminelles pour possession de drogue, sauf si le site fait l'objet d'une exemption du ministre fédéral de la Santé – ce qui crée un obstacle inacceptable à l'accès. En 2011, la Cour suprême du Canada a ordonné à la ministre de maintenir l'exemption du site de Vancouver, en déclarant que « Insite sauve des vies. Ses bienfaits ont été prouvés. » Pour ce qui est de possibles exemptions futures, la Cour a indiqué que « Dans les cas où... la preuve révèle que l'existence d'un site d'injection supervisée diminuera le risque de décès et de maladie et où il n'existe guère, sinon aucune preuve qu'elle aura une incidence négative sur la sécurité publique, le ministre devrait en règle générale accorder une exemption. » Malgré cette décision phare et les orientations claires de la Cour, le gouvernement a adopté en 2015 le Projet de loi C-2, soi-disant *Loi sur le respect des collectivités*. Cette loi met en danger des vies, en imposant des exigences excessives et déraisonnables aux autorités de la santé et aux organismes communautaires qui souhaitent établir ou maintenir des services de consommation supervisée pour les personnes qui font usage de drogues et en avisant le ministre fédéral de la Santé de n'accorder des exemptions que dans des « circonstances exceptionnelles ». La nouvelle loi est largement critiquée par des organismes du domaine de la santé et des droits de la personne et par des experts de partout au pays.

Question : Considérant les orientations claires de la Cour suprême du Canada et les preuves convaincantes selon lesquelles les services de consommation supervisée sauvent des vies, votre parti travaillera-t-il à abroger le Projet de loi C-2 et à faciliter l'accès à des services salvateurs de consommation supervisée au Canada?

Question 3 : Protéger la santé des détenus pour protéger la santé publique

À travers le Canada, des programmes de seringues financés par le secteur public aident à prévenir la propagation de maladies infectieuses comme le VIH et le virus de l'hépatite C (VHC). Toutefois, il n'existe pas de tels programmes dans les prisons canadiennes – et ce même si des recherches du gouvernement fédéral démontrent que des drogues entrent dans les prisons malgré les efforts pour les en empêcher, et que plusieurs personnes incarcérées sont aux prises avec la toxicomanie et s'injectent des drogues (y compris au moyen d'instruments de fabrication artisanale et partagés). Au Canada, les taux de prévalence du VIH et du VHC parmi les personnes incarcérées sont d'au moins 10 et 30 fois supérieurs, respectivement, à ceux mesurés dans la communauté générale. Les programmes de seringues en prison (PSP) offrent aux détenus les mêmes services de santé que dans la communauté et créent un milieu de travail plus sécuritaire pour les employés carcéraux en réduisant les probabilités de blessures accidentelles avec du matériel d'injection non stérile partagé par plusieurs personnes. Il y a près de dix ans, une étude de l'Agence de la santé publique du Canada commandée par le Service correctionnel du Canada (SCS) a fait état des nombreuses conclusions positives d'évaluations de PSP. Des experts médicaux, des agences de santé de l'ONU et l'enquêteur correctionnel du SCS, entre autres, ont tous

recommandé la mise en œuvre de PSP. L'échec continu des autorités carcérales canadiennes à agir, en présence de preuves claires, nuit à la santé des détenus, viole des droits de la personne et occasionne des coûts considérables liés au traitement d'infections à VIH et à VHC qui auraient pu être évitées. Puisque la plupart des personnes incarcérées retournent éventuellement dans la communauté, la santé des détenus est également une préoccupation générale de santé publique.

Question : Considérant les preuves convaincantes qui appuient l'efficacité des programmes de seringues en prison et leurs bienfaits pour protéger la santé des détenus et des employés carcéraux ainsi que la santé publique en général, votre parti appuiera-t-il leur mise en œuvre dans les prisons fédérales du Canada?

Question 4 : Protéger la santé et les droits de la personne des travailleuse(-eur)s du sexe

En décembre 2013, la Cour suprême du Canada a invalidé à l'unanimité diverses dispositions du *Code criminel* du Canada relatives à la prostitution, qu'elle considère comme inconstitutionnelles parce qu'elles nuisent à la santé et à la sécurité des travailleuse(-eur)s du sexe, ce qui constitue une violation inacceptable de leurs droits. La Cour suprême a indiqué que sa décision allait entrer en vigueur un an plus tard (soit en décembre 2014) et qu'à partir de ce moment, les aspects inconstitutionnels de la loi n'allaient plus être valides.

Malgré les appels d'organismes de travailleuse(-eur)s du sexe et de leurs alliés à une discussion critique et à la collaboration pour proposer une loi conforme à la décision de la Cour qui était fondée sur les droits, le gouvernement fédéral a déposé au début de juin 2014 le Projet de loi C-36. Trompeusement appelé *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation*, le projet de loi réintroduisait plusieurs des préjudices que la Cour avait déclarés inconstitutionnels. En décembre 2015, il est devenu loi au Canada, plaçant de nouveau les travailleuse(-eur)s du sexe en danger et faisant complètement fi de leurs droits humains et à la santé.

Question : Conformément à la décision de la Cour suprême du Canada selon laquelle les travailleuse(-eur)s du sexe ont le droit de jouir de leurs droits humains et à la santé, votre parti appuiera-t-il l'abrogation du Projet de loi C-36 et rencontrera-t-il des travailleuse(-eur)s du sexe pour discuter des manières de protéger leurs droits, leur sécurité et leur dignité?

Question 5 : Protéger et promouvoir les droits humains des personnes LGBTI

Au Canada, on observe encore des violations de droits humains des personnes transgenres, notamment le manque d'accès à des soins de santé adéquats, le refus de documents d'identification appropriés, et la discrimination, le harcèlement et la violence

continus. Par ailleurs, la protection juridique contre la discrimination et la violence fondées sur l'identité ou l'expression de genre est encore incomplète, dans le droit canadien.

À l'échelle mondiale, au moins 80 pays criminalisent les relations intimes consensuelles entre personnes de même sexe, et plusieurs autres ont des lois discriminatoires aux motifs de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre. Dans plusieurs régions du monde, des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) sont régulièrement arrêtées; d'autres se voient refuser des mesures élémentaires de protection de l'emploi, des soins de santé, un logement et des droits parentaux; et plusieurs sont la cible d'attaques brutales, de torture, voire de meurtre. En 2015, un regroupement d'organismes de la société civile des quatre coins du Canada, dont fait partie le Réseau juridique canadien VIH/sida, a créé l'Initiative pour la dignité (www.dignityinitiative.ca) dans le double objectif de renforcer le travail de solidarité des organismes canadiens de la société civile ainsi que l'engagement du Canada, dans ses politiques étrangères, à la défense des droits humains des personnes LGBTI à l'échelle internationale. Nous avons récemment lancé un « Appel à l'action » (accessible à <http://tiny.cc/AppelDignite>) qui reçoit l'appui d'organismes de partout au pays.

Question : Votre parti appuiera-t-il une protection juridique complète, dans le droit canadien, contre la discrimination et les crimes haineux fondés sur l'identité ou l'expression de genre? Compte tenu du rôle influent du Canada sur la scène mondiale, votre parti appuiera-t-il l'Appel à l'Action de l'Initiative pour la dignité et travaillera-t-il à mettre en œuvre ses recommandations?

Question 6 : Assurer l'accès équitable à des médicaments abordables

Il est urgent d'assurer un accès équitable aux médicaments, dans le monde. Trop de personnes meurent, dans les pays en développement, parce qu'elles n'ont pas accès à des médicaments à prix abordable; et les organismes de santé ont des budgets limités pour l'achat de médicaments de marque à prix élevés. Des personnes meurent simplement parce qu'elles n'ont pas les moyens d'acheter la vie. Parallèlement, au Canada, l'accès équitable et universel aux médicaments d'ordonnance est problématique et composé d'une mosaïque de programmes d'assurance médicaments inadéquats, à travers le pays. Des lois et politiques comme les règles sur la propriété intellectuelle dans les accords commerciaux internationaux et les lois nationales réglementant le prix des médicaments représentent une importante partie du problème de l'accès aux médicaments pour le VIH et d'autres besoins de santé.

La dernière législature a reçu pour étude le Projet de loi C-398, qui visait à corriger les lacunes du *Régime canadien d'accès aux médicaments* (RCAM). Le RCAM était censé autoriser l'émission de licences obligatoires sur des médicaments brevetés et coûteux, afin de permettre l'exportation de versions génériques équivalentes et plus abordables de ces médicaments salvateurs vers les pays en développement. Or, à ce jour, le

RCAM n'a pas réalisé la promesse unanime du Parlement d'aider les pays de cette façon. Malgré un vaste appui de la société civile, de leaders religieux et communautaires, de scientifiques et d'autres professionnels médicaux, ainsi que de députés de tous les partis fédéraux, le projet de loi a été rejeté à quelques votes près par la Chambre des communes.

Par ailleurs, le Canada est à présent impliqué dans des négociations secrètes sur un nouvel accord commercial, le Partenariat Trans-Pacifique (PTP). De récentes fuites touchant divers chapitres confirment les craintes des militants pour la santé, selon lesquelles le PTP constituera une nouvelle menace majeure pour l'accès aux médicaments dans les pays en développement et dans les pays participants à revenu élevé comme le Canada. Les domaines de préoccupation incluent l'escalade des règles restrictives sur la propriété intellectuelle, au-delà de celles déjà adoptées à l'Organisation mondiale du commerce; l'affaiblissement de la capacité des pays de contrôler les prix excessifs des médicaments brevetés; et l'attribution d'un pouvoir encore plus grand aux multinationales pour contester devant des tribunaux à huis clos les règlements adoptés par des gouvernements pour protéger les intérêts de la santé publique ou d'autres intérêts publics.

Question : Votre parti appuiera-t-il les réformes antérieurement proposées au Parlement dans le Projet de loi C-398 pour rectifier le Régime canadien d'accès aux médicaments, afin que nous puissions fournir des médicaments génériques à moindre prix aux personnes qui en ont besoin? En ce qui concerne le Partenariat Trans-Pacifique, votre parti refusera-t-il de signer et de ratifier tout accord qui inclut des normes de propriété intellectuelle excédant celles déjà adoptées à l'Organisation mondiale du commerce?

Nous sommes à un moment décisif de la réponse au VIH. Avec l'accès universel à la prévention et aux traitements, de même qu'un engagement inébranlable à protéger les droits humains (en particulier ceux des populations clés affectées par l'épidémie), nous pouvons mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique. Comme l'ont déclaré dans le *Consensus de Vancouver* des scientifiques, des cliniciens et des décideurs parmi les plus éminents au monde : « Une nouvelle ère de possibilités s'ouvre, pour lutter contre l'épidémie, et nous devons la saisir. »

Nous attendons avec impatience les réponses de votre parti à ces importantes questions concernant la santé et les droits de la personne au Canada et dans le monde, et nous vous remercions de prendre le temps de nous répondre.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués,



Richard Elliott
Directeur général